A.G.E.M.A.R
ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME
1, Rue de la Poste – B.P. 26 – 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61. – E-mail : formation.continue@ecolemaritime.fr
SIRET N° 399 519 396 00010 – N° URSSAF 319210 – CODE APE 8559 B
Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639
Enregistré sous le numéro 989 700 944 97 auprès du Préfet de la Région Réunion

RECYCLAGE MEDICALE 2
RS5923

Cette formation vise à REVALIDER tout marin à dispenser l'assistance médicale en mer en l'absence d'un médecin embarqué

suivant le référentiel Arrêté du 29 juin 2011, modifié par arrêté du 18 avril 2016, relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

	Effectif par session : **8 mini – 12 maxi**	**Formation présentielle** Pas accès handicapé	Durée : **16 h**
Profil :	Toute candidat marin (demandeur d'emploi, salarié) désignée pour dispenser ou pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord, en l'absence d'un médecin embarqué, sur tous navires armés avec un rôle d'équipage de J.B. inférieure à 500 UMS et ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 200 milles des côtes, soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat de formation de MEDICALE 2 et dont la revalidation est requise. Ce certificat étant soumis à revalidation quinquennale.		
Prérequis :	- Être titulaire du certificat de formation MEDICALE 2 INIITALE - Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer - En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaitre les opportunités possibles.		
Débouchés :	- Mise à jour des compétences du certificat MEDICAL 2 pour pouvoir exercer à bord d'un navire de commerce ou de plaisance		
Qualité :	Pour l'année 2025, Nombre total de matelots formés : **15** Taux de réussite **: 100%**		
Tarif :	**Recyclage MEDICAL 2** Durée : 16 heures Coût horaire : 40,63€/ h Montant global : 650,00€		

Cofinancé par L'Union européenne

Les projets et les formations de l'École d'Apprentissage Maritime Réunion sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

A.G.E.M.A.R
ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME
1, Rue de la Poste – B.P. 26 – 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61. – E-mail : formation.continue@ecolemaritime.fr
SIRET N° 399 519 396 00010 – N° URSSAF 319210 – CODE APE 8559 B
Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639
Enregistré sous le numéro 989 700 944 97 auprès du Préfet de la Région Réunion

Programme : défini à l'annexe 1 et 2 de l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnes embarqués à bord des navires.

Objectifs :

Remise à jour des compétences des personnels désignés pour:

- Assurer la **responsabilité** des soins médicaux d'urgence à bord en l'absence d'un médecin embarqué
- Veiller à l'hygiène et à la **prévention des risques** et à leur application
- Assurer une **liaison avec le médecin** des gens de mer

Contenu :

UV-PSEM Premiers Secours en Equipe-Mer	**6 h**	Composé des modules PSE 1 et PSE 2 : - La chaîne de secours : l'équipe de secouristes à bord, le rôle des centres opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), du centre de consultation médicale maritime (CCMM) - Les bilans - Protection et sécurité : protection individuelle de l'intervenant, sécurité sur intervention, dégagements d'urgence ; - Les urgences vitales : l'arrêt cardiaque chez l'adulte, la réanimation cardio-pulmonaire adulte, la défibrillation automatisée externe ; la détresse circulatoire, les hémorragies externes et extériorisées ; détresse neurologique, perte de connaissance, position d'attente adaptée ; la détresse respiratoire, l'obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger, la ventilation artificielle avec matériel, l'oxygénothérapie ; - Malaises et affections spécifiques : crise convulsive généralisée, crise d'asthme ; - Traumatismes : brûlures, plaies, traumatisme du dos ou du cou, traumatisme des membres, immobilisation ; - Atteinte circonstancielle : l'hypothermie par immersion, intoxications, noyade ; - Relevage et brancardage d'une victime avec utilisation du matériel spécifique sur un navire (plan dur avec matériel de contention et harnais, gouttière de type Bellisle, etc..) ; Cas concrets de synthèse.
UV- HPR Hygiène et Prévention des Risques	**3 h**	**HPR 1** - Prévention des risques professionnels maritimes.
		HPR 2 – Hygiène à bord : hygiène individuelle et collective et prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.
		HPR 3 – Prévention des risques spécifiques : noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques …
UV-SE Soins Elémentaires	**4h**	**SE 1 :** Savoir respecter les règles d'asepsie, savoir nettoyer une plaie et utiliser un antiseptique, poser des bandelettes ou agrafes à suture, effectuer un pansement.
		SE 2 : Savoir mesurer le pouls radial, la pression arterielle, l'oxymétrie pulsée, la température corporelle, effectuer une analyse d'urines avec bandelette réactive multi-paramètres, mesurer la glycémie sur sang capillaire avec bandelette réactive.
		SE 3 : Savoir utiliser le matériel d'aspiration à mucosités, administrer un médicament en pulvérisation orale, inhalation, nébulisation, savoir préparer une injection parentérale, effectuer une injection sous-cutanée et intramusculaire, utiliser une seringue auto-injectable, utiliser les guides médicaux de bord, assurer la maintenance et le rangement d'une dotation B.

Cofinancé par L'Union européenne

Les projets et les formations de l'École d'Apprentissage Maritime Réunion sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

A.G.E.M.A.R
ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME
1, Rue de la Poste – B.P. 26 – 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61. – E-mail : formation.continue@ecolemaritime.fr
SIRET N° 399 519 396 00010 – N° URSSAF 319210 – CODE APE 8559 B
Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639
Enregistré sous le numéro 989 700 944 97 auprès du Préfet de la Région Réunion

UV-AMMCT 2 **Aide Médicale en Mer** **Consultation Télé médicale**	**6 h**	**AMMCT 2.1** : Organisation des soins à bord des navires – Aide médicale en mer. Les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin. Les rôles respectifs de chacun (capitaine, responsable des soins, médecins du CCMM). L'organisation de l'aide médicale en mer et les procédures de consultation télé médicale. La procédure d'une évacuation sanitaire. La gestion et utilisation de la dotation médicale de bord (dotation B).
		AMMCT 2.2 : Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade. Savoir pratiquer un bilan détaillé des fonctions vitales, évaluer la gravité, savoir pratiquer un examen lésionnel, savoir examiner un malade, cas concrets avec simulations globales de consultations télé médicales.

Exécution :

Intervenants :

- Formateur(trice)s qualifié(e)s PSE 1 / PSE 2 (titulaires PS) - (UV PSEM).
- Formateur(trice)s, Infirmier(ère)s ou médecins des gens de mer habilité(e)s (U.V. HPR et UV SE).
- Intervention et organisation de l'UV- AMMCT 2 par le médecin des gens de mer

Moyens pédagogiques :

- Formations dispensées en centre, en présentiel, dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle équipée de matériel médical, brancards, trousses de premiers secours, mannequins, défibrillateurs, téléphone, VHF, dotations médicales embarquées ***(dotations règlementaires division 217)***

Évaluations :

- Avoir suivi, participé aux modules de formation
- Dans chaque module concerné, une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs.

Modalité d'obtention

L'obtention du certificat est conditionnée par la validation de la totalité des modules.

Délivrance d'une attestation par module.
Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

Durée de validité

Certificat soumis à une revalidation quinquennale.

Cofinancé par
L'Union européenne

Les projets et les formations de l'École d'Apprentissage Maritime Réunion sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).